



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2020**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Sur convocation individuelle écrite de Mme le Maire, en date du 30 janvier 2020, le Conseil Municipal s'est régulièrement réuni le 10 février 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Anne-Catherine WEBER, Maire.

Membres présents : WEBER Anne-Catherine, BAPST Charles, LECKLER Michèle, LAUFFENBURGER Evelyne, LORENTZ Jean-Marc, HORNECKER Sandrine, SCHWENTZEL Martin, SIMON Laurence, BAPST André, JAEGER Christiane, PFISTER Jean-Philippe, MATHIEU Béatrice, POLIFKE Philippe, BAUER Rachel, PORTAZ Pilar, BAPST Grégory, ECKERT Christian, GUTH Lucien, BRUNEAU Danièle, LIBS Sylvain, GAUFILLET Jean-Paul, HANSEN Frédéric.

Membres excusés : FISCHER Norbert qui a donné procuration à LECKLER Michèle, LARUELLE Alain qui a donné procuration à BRUNEAU Danièle, STEINLE Cédric, GOETZ Nadine, THILLOY Eric excusés.

2020-006 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 20 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

- VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,
- VU la réponse 35446 en date du 26 février 1996 de M. le Ministre de la Fonction Publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation portant sur l'application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en Alsace-Moselle notamment en ce qui concerne la nomination d'un secrétaire de séance (Conseil d'Etat, 12 juin 1896, Marchand),
-

Désigne à l'unanimité Mme Valérie SCHOCH, directrice générale des services, comme secrétaire de séance.

2020-007 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Mme le Maire prend la parole :

« Vous le savez ce Conseil Municipal est un peu particulier pour moi, voire très particulier. C'est non seulement le dernier que je vais présider, mais vraisemblablement aussi le dernier auquel je vais participer en tant qu'élue car je ne me représente pas aux prochaines élections municipales. C'est donc avec une certaine émotion que je m'adresse à vous.

Pendant 19 ans, j'ai participé, puis présidé avec assiduité aux Conseils Municipaux de Plobsheim. Je n'en ai manqué que très, très peu sur l'ensemble de mes 3 mandats.

Ce soir je voudrais donc remercier tous ceux avec qui j'ai eu le privilège de collaborer durant ces 19 années.

Les élus de ce mandat, bien entendu, et aussi ceux que j'ai côtoyé durant mes mandats d'Adjointe. Mais aussi l'ensemble du personnel administratif et technique qui est à Plobsheim particulièrement soucieux du service public, ce dont je lui suis extrêmement reconnaissante.

En période électorale, je ne me permettrais pas de faire un bilan de mon mandat. Je tiens néanmoins à dire que ce mandat a été un honneur pour moi. Je l'ai mené avec passion et avec toute l'énergie dont j'étais capable. Ce mandat n'a pas été facile et nous avons connu de petites et de grandes difficultés tout au long de cet exercice. Nous les avons surmontées grâce à un bel engagement de tous, élus et agents, avec un bel esprit d'équipe dans le souci du bien vivre ensemble à Plobsheim.

C'est cet engagement de tous que j'ai été particulièrement fière de partager avec vous et que je veux souligner.

Le premier point de notre ordre du jour est le vote du budget.

Et j'espère qu'il sera approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Il a été préparé afin de permettre à l'équipe qui sortira des urnes d'être immédiatement opérationnelle et d'assurer la continuité des services aux habitants.

Il s'inscrit dans le prolongement de l'action engagée notamment en matière d'environnement, de soin porté à nos équipements collectifs, de qualité de travail pour nos agents et bien sûr dans le souci d'une gestion économe des deniers publics.

Nous avons présenté ce budget lors de la commission plénière de lundi dernier et je passe la parole à Sandrine HORNECKER pour le premier point de notre ordre du jour, afin qu'elle puisse, si elle le souhaite, apporter encore quelques précisions au budget 2020. »

Mme Sandrine HORNECKER, Adjointe, précise qu'il n'y a pas de grande variation entre le budget 2020 proposé et le budget et l'exercice 2019.

Ce budget permettra aux prochains élus de prendre de suite les rênes de la Commune car le début de mandat nécessite l'exécution d'une multitude de tâches.

Les gros travaux inclus dans le budget concernent l'achèvement du groupe scolaire Au fil de l'eau.

M. Jean-Paul GAUFILLET remercie les élus pour l'attention portée à la prochaine équipe. Cependant, il s'agit peut-être pour la majorité actuelle de préparer l'avenir et de gagner du temps après les élections en votant le budget primitif avant les élections ? Ne s'agit-il pas là d'hypocrisie ?

Mme Anne-Catherine WEBER, Maire, indique que pour l'instant seule une liste est connue. Elle rajoute que si une nouvelle équipe était élue, elle serait obligée de préparer le budget dans l'urgence. Or, le but est d'assurer la continuité des services aux habitants. Le terme « hypocrisie » n'est donc absolument pas approprié.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,
 VU l'instruction Budgétaire et Comptable M14,
 VU le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 20 janvier 2020,
 VU la réunion de la commission plénière qui a eu lieu le 3 février 2020,
 VU le projet de budget primitif 2020 joint à la convocation du Conseil Municipal,
 VU l'équilibre en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement :
- Fonctionnement 2 970 740,00 €
 - Investissement 6 536 681,80 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (20 voix pour, 4 abstentions : GUTH Lucien, BRUNEAU Danièle (+1 procuration), GAUFILLET Jean-Paul)

- **adopte le budget primitif 2020 de la Commune, arrêté comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 970 740,00 €	2 970 740,00 €
Investissement	6 536 681,80 €	6 536 681,80
TOTAL	9 507 421,80	9 507 421,80

- **précise que le budget primitif 2020 est voté par nature et par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.**

2020-008 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,
 VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
 VU la loi de finances annuelle,
 VU le budget primitif 2020 de la Commune,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux des contributions directes pour l'année 2020 comme suit :

Contribution	Taux 2020
Taxe d'habitation	23,22 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	17,19 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	67,01 %

2020-009 VOTE PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les subventions de fonctionnement à verser devraient figurer dans une annexe nominative jointe au budget. Toutefois, les demandes de subventions sont principalement formulées en cours d'année alors que le budget est déjà voté.

Dans ces conditions, Mme le Maire propose d'examiner au cas par cas les futures demandes de subventions de fonctionnement.

Un montant de 350 000 € est budgétisé à titre prévisionnel au compte 6574. Les délégations de service public (312 240 €) sont incluses dans ce montant.

Chaque décision fera l'objet d'une délibération nominative du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- **d'étudier, puis délibérer, les demandes de subventions de fonctionnement au cas par cas.**

2020-010 SUBVENTION VERSEE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mme le Maire explique que les recettes du budget du CCAS proviennent exclusivement de la subvention communale et des dons.

Mme Michèle LECKLER, Adjointe, précise qu'une subvention de 1 100 € permet d'équilibrer le budget. Elle rajoute qu'en cas de besoin, une subvention complémentaire pourrait être versée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention d'un montant de 1 100,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Plobsheim.

2020-011 VOTE PORTANT SUR LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT SUSCEPTIBLES D'ETRE VERSEES

Les subventions d'équipement versées à des tiers doivent être budgétisées en section d'investissement.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'examiner les demandes de subventions au cas par cas, le Conseil Municipal étant souverain pour juger, selon leur importance, de leur affectation en section d'investissement,
- d'attribuer ces subventions par délibération nominative et individuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **d'étudier, puis délibérer, les demandes de subventions d'équipement au cas par cas.**

2020-012 TRANSITION ENERGETIQUE / ECOLOGIQUE : RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Pour permettre à la Commune de répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux, sociétaux et économiques, la rénovation des installations d'éclairage public représente un enjeu majeur.

Dans ce cadre, un audit du réseau d'éclairage public a été réalisé en 2019 en vue d'identifier les voies prioritaires pour le renouvellement des luminaires boules en luminaires LED. L'objectif est de réduire la consommation énergétique, mais aussi d'assurer la sécurité et le confort, d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'intégrer le mobilier d'éclairage et de donner une identité nocturne à la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- **adopte l'opération de rénovation des installations d'éclairage public et approuve le plan de financement suivant :**

DÉPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
TRAVAUX			AIDES PUBLIQUES :		
Rue de l'Eglise :			– Union européenne		
Mise aux normes : dépose – repose des mâts LED	10 342,50		– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		
Fourniture de 11 mâts + luminaires LED	13 651,00		– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	64 730,00	80 %
Fourniture de 1 mât + luminaire LED passage piétons	2 370,00		– ÉTAT autre (<i>préciser</i>) :		
			– Région		
			– Département		
			– Groupement de communes		
			– Autre commune		
Programme de remplacement des têtes de lampes par des LED dans diverses voies			– Établissements publics (<i>Caisse des Dépôts par ex.</i>)		
Année 2020 :			– Aides publiques indirectes		
Fournitures de 87 luminaires LED	49 677,00				
Travaux réalisés en régies par 2 agents – 1h			AUTRES		
28 € / heure / agent – total : 174 h (87x2)	4 872,00				
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES :	64 730,00	
			AUTOFINANCEMENT		
			Fonds propres	16 182,50	20 %
			Emprunts		
			Crédit-bail		
			Autres – aides privées (<i>CAF par ex.</i>)		
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT		
TOTAL DÉPENSES	80 912,50		TOTAL RESSOURCES	80 912,50	

- **charge Mme le Maire, ou son représentant, de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès de l'ensemble des financeurs publics.**

2020-013 AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DES ATELIERS MUNICIPAUX

La Commune de Plobsheim dispose actuellement d'ateliers municipaux très vétustes, ne répondant pas aux règles de sécurité et d'hygiène. Les ateliers existants sont trop exigus pour permettre le stockage du matériel municipal.

Les objectifs sont d'optimiser l'espace existant et créer un espace supplémentaire. :

- La rénovation des ateliers existants consiste à couler une dalle béton et crépir les murs en briques,
- L'agrandissement des ateliers, par la construction d'un hall permettra le stockage du matériel municipal (machines, outils, véhicules etc.).

Ces travaux permettront de répondre aux règles d'hygiène et de sécurité et les agents bénéficieront d'un cadre de travail adapté à leurs besoins.

M. Jean-Paul GAUFILLET s'interroge quant à la pertinence de la rénovation de vieux bâtiments. Sont-ils adaptés ?

Mme le Maire répond que les volumes existants sont importants. Les travaux permettront d'optimiser les espaces disponibles. D'autre part, il s'agit d'un périmètre ABF, la modification ou la démolition des bâtiments existants est donc soumise à avis. Elle conclut que les travaux projetés permettront d'offrir des espaces très fonctionnels.

M. Charles BAPST, Adjoint, rappelle que la Commune n'a pas les moyens financiers de construire ou acheter des ateliers offrant la même superficie que les ateliers actuels agrandis et réhabilités. Le groupe de travail a validé les travaux prévus après une visite sur place. Il invite l'ensemble des conseillers municipaux à visiter ces espaces.

Mme Sandrine HORNECKER, Adjointe, rajoute que les élus sont chargés d'assurer un environnement de travail sécurisé aux agents et de leur permettre d'exercer leurs missions à l'aide d'outils adaptés.

Mme le Maire précise que les agents ont participé à l'élaboration du projet qui a recueilli l'adhésion de l'ensemble de l'équipe technique.

M. Jean-Paul GAUFILLET précise qu'il ne mentionnait pas de détruire les bâtiments existants, mais de vérifier la cohérence du projet par rapport aux frais engagés.

Le Conseil Municipal, après délibération par 22 voix pour et 2 abstentions (Lucien GUTH et Jean-Paul GAUFILLET) :

- **adopte l'opération d'agrandissement et de rénovation des ateliers municipaux et approuve le plan de financement suivant :**

DÉPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières			AIDES PUBLIQUES :		
			- Union européenne		
			- ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		
			- ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	35 765,40	40 %
			- ÉTAT autre (<i>préciser</i>) :		
			- Région		
			- Département		
			- Groupement de communes		
			- Autre commune		
			- Établissements publics (<i>Caisse des Dépôts par ex.</i>)		
			- Aides publiques indirectes		
			AUTRES		
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES :	35 765,40	
			AUTOFINANCEMENT		
			Fonds propres	53 648,10	60 %
			Emprunts		
			Crédit-bail		
			Autres – aides privées		
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT		
TOTAL DÉPENSES	89 413,50		TOTAL RESSOURCES	89 413,50	

- **charge Mme le Maire, ou son représentant, de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès de l'ensemble des financeurs publics.**

2020-014 GROUPE SCOLAIRE AU FIL DE L'EAU

Mme Anne-Catherine WEBER, Maire, informe l'assemblée que le calendrier des travaux est respecté à ce jour. Le pont est en cours de construction. Les chemins piétons à créer dans le cadre de l'aménagement de la place de la salle des fêtes seront réalisés en enrobé rouge afin de les différencier des voies de circulation.

Mme Evelyne LAUFFENBURGER, Adjointe, fait part à l'assemblée que les enseignants ont visité l'école Au fil de l'eau : ils étaient ravis. Il s'agissait d'une visite très informelle afin de recueillir leurs avis.

A) Avenants aux marchés de travaux

Dans le cadre des travaux en cours pour la construction du groupe scolaire Au fil de l'eau, des ajustements et adaptations techniques sont proposés.

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, article 139,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2018, du 26 novembre 2018 et 20 janvier 2020 attribuant les marchés de travaux relatifs à la construction du groupe scolaire Au fil de l'eau,

Considérant que des travaux supplémentaires, des modifications et ajustements techniques sont nécessaires, des avenants en modification des prestations doivent être pris afin d'intégrer lesdits travaux,

Le Conseil Municipal prend acte des avenants suivants pour permettre d'inclure les modifications apportées au projet :

Lot n°01 : Entreprise PONTIGGIA – Terrassement / VRD

Avenant n°2 : 1 548,00 € TTC

Remplacement des dalles végétalisées du parking des enseignants par des pavés de type ROMPERO.

Montant Initial en € TTC	Montant du marché en € TTC	Avenant n° 2 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
497 653,32	505 641,72	1 548,00	507 189,72

Lot n°07 : Entreprise STUTZMANN AGENCEMENT – Menuiseries intérieures bois

Avenant n°1 : 2 472,41 € TTC

Mise à jour des quantités suite à des modifications des plans de conception par l'architecte en phase EXE.

Montant Initial en € TTC	Avenant n° 1 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
326 302,54	2 472,41	328 774,95

Lot n°10 : Entreprise K3E - Electricité

Avenant n°1 : 7 698,42 € TTC

Travaux supplémentaires nécessaires aux raccordements des TBI.

Montant Initial en € TTC	Avenant n° 1 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
360 000,00	7 698,42	367 698,42

B) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les avis du jury de concours des 17 novembre 2016 et 8 juin 2017,

VU les décisions de la commission d'appel d'offres en date du 26 juin 2017 et 10 juillet 2017,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2017 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre,

Considérant que le cotraitant SOLARES BAUEN a modifié l'adresse de son siège,

Le Conseil Municipal prend acte de l'avenant suivant pour permettre d'inclure les modifications administratives :

Architecte mandataire : Ateliers D-Form

Avenant n° 02 : Changement de siège du cotraitant Solares Bauen

Il s'agit d'un avenant sans incidence financière : Solares Bauen a changé d'adresse.

Ancienne adresse : 1 Boulevard de Nancy – 67000 Strasbourg

Nouvelle adresse : 2 Rue de la Coudreuse – 67200 Strasbourg

Le numéro SIRET est : 484 741 426 00064

2020-015 SUBVENTIONS : CLASSES DE DECOUVERTE ET PATRIMOINE

Dans le cadre des classes de découverte et patrimoine, le Conseil Municipal a fixé à 4 € par jour et par enfant le montant de la subvention allouée aux élèves domiciliés à Plobsheim (délibération du 30 mars 2015). Cette délibération précise également que le Conseil Municipal délibèrera sur toutes les demandes des écoles pour compléter la subvention municipale par un montant pris sur les crédits délégués.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 € par enfant et par jour de crédits délégués, pour la classe CM1/CM2 bilingue de Monsieur Celik, 26 élèves, classe de découverte au Kniebis (Allemagne) du 25 au 29 mai 2020, soit 5 jours.

Montant total à verser : 2 € x 5 jours x 26 élèves = 260,00 €

- 2 € par enfant et par jour de crédits délégués, pour la classe CM2 de Madame Jacquemet, 23 élèves, classe de découverte à Muckenbach du 22 au 26 juin 2020, soit 5 jours.

Montant total à verser : 2 € x 5 jours x 23 élèves = 230,00 €

2020-016 OPAL – GESTION ET EXPLOITATION DE L’ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE, DE JEUX ET DE DETENTE EN DIRECTION DES JEUNES DE LA COMMUNE DE 10 A 18 ANS

Mme le Maire explique que l’OPAL présente une demande d’acompte trimestrielle à la commune sur la base du budget prévisionnel pour l’animation de l’Espace Jeunes.

En vue de fluidifier le paiement, et respecter le délai de règlement, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de l’autoriser à régler les factures présentées par le délégataire dans la limite du budget prévisionnel présenté.

Mme Michèle LECKLER, Adjointe, présente le budget prévisionnel 2020 arrêté à la somme de 81 800,00 € en dépenses et en recettes. Une participation communale de 73 260,00 € est sollicitée. Il s’agit du même montant que l’année précédente.

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à régler les acomptes présentés par l’OPAL – gestion et exploitation de l’animation socio-éducative, de jeux et de détente en direction des jeunes de la commune de 10 à 18 ans - dans la limite de 73 260,00 € TTC pour l’année 2020.

2020-017 OPAL – GESTION ET EXPLOITATION D’UN ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE ET D’UN ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

Mme le Maire explique que l’OPAL présente une demande d’acompte trimestrielle à la Commune sur la base du budget prévisionnel pour la gestion et l’exploitation de l’accueil de loisirs périscolaire et d’un accueil de loisirs extrascolaire.

En vue de fluidifier le paiement et respecter le délai de règlement, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de l’autoriser à régler les factures présentées par le délégataire dans limite du budget prévisionnel présenté.

Mme Evelyne LAUFFENBURGER, Adjointe, présente le budget prévisionnel 2020 arrêté à la somme de 386 960,00 €. Une participation communale de 93 780,00 € est sollicitée. Il s’agit du même montant que l’année précédente.

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à régler les acomptes présentés par l’OPAL – Gestion et exploitation d’un accueil de loisirs périscolaire et d’un accueil de loisirs extrascolaire – dans la limite de 93 780,00€ TTC pour l’année 2020.

2020-018 ALEF – GESTION ET EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL – PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION

Mme le Maire explique que l’ALEF présente une demande d’acompte trimestrielle à la commune sur la base du budget prévisionnel pour la gestion et l’exploitation du multi-accueil « Les Petits Ecureuils ».

En vue de fluidifier le paiement et respecter le délai de règlement, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de l’autoriser à régler les factures présentées par le délégataire dans la limite du budget prévisionnel présenté.

Mme Michèle LECKLER, adjointe, présente le budget prévisionnel pour l'année 2020 arrêté à la somme de 367 492,35 €. Une participation communale de 145 200,00 € est sollicitée. Il s'agit du même montant que les années précédentes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à régler les acomptes présentés par l'ALEF – gestion et exploitation du multi-accueil – dans la limite de 145 200,00 € TTC concernant l'année 2020.

2020-019 EUROMETROPOLE DE STRASBOURG (EMS) – CONVENTION DE MUTUALISATION RELATIVE A LA CONFORMITE AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), constitue le nouveau texte de référence concernant la protection des données à caractère personnel au niveau européen. Son entrée en application a eu lieu le 25 mai 2018.

Il s'applique pour l'ensemble des traitements comportant des données à caractère personnel.

La Commune doit être en mesure de démontrer à tout moment la conformité des traitements aux principes de protection des données personnelles imposés par la Loi.

Le non-respect de ces principes expose le responsable de traitement (le Maire) à des sanctions et amendes administratives.

Parmi les exigences figure l'obligation pour le responsable de traitement de désigner un délégué à la protection des données (DPD). Il sera en charge d'apporter les conseils nécessaires à la mise, ainsi qu'au maintien, en conformité des traitements auprès du responsable de traitement. Le RGPD laisse la possibilité de mutualiser la fonction de DPD au sein des collectivités en tenant compte de leur structure organisationnelle et de leur taille.

L'objectif est également de veiller à la bonne application des règles de protection des données personnelles, de la façon la plus uniforme possible à l'échelle du territoire.

La mutualisation de la gestion des données personnelles est l'une des actions structurantes de la stratégie digitale de l'EMS car elle représente un facteur d'intégration des Communes au service du citoyen.

L'EMS propose aux Communes qui le souhaitent, de mutualiser les missions relatives à la protection des données, afin de garantir une expertise personnalisée et confidentielle de la protection de leurs données. Dans ce cadre, l'EMS propose aux Communes signataires de la convention de nommer comme DPD des collectivités, le délégué à la protection des données désigné par l'EMS.

Notre Commune pourra ainsi disposer de l'expertise du délégué à la protection des données de l'EMS ainsi que de ses équipes pour assurer les missions demandées dans le cadre de l'évolution réglementaire relative à la protection des données à caractère personnel. C'est l'objet de la convention jointe à ce projet de délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- **approuve la mise en place d'une convention de mutualisation relative à la protection des données avec l'Eurométropole de Strasbourg,**
- **autorise le Maire, ou son représentant, à signer et à mettre en œuvre la convention et à prendre toutes les décisions qui y sont relatives.**

2020-020 COMMUNICATIONS

a) Décisions prises par délégation du Conseil Municipal du 16 février 2015

1) Décisions en matière de marchés publics

Le tableau des marchés passés dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire a été joint au rapport de synthèse.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en matière de marchés publics.

2) *Décisions prises en matière de préemption urbaine*

Le tableau des déclarations d'intention d'aliéner a été joint au rapport de synthèse.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en matière d'urbanisme.

b) Urbanisme – dossiers déposés

Le tableau des dossiers déposés a été joint au rapport de synthèse.

Mme le Maire précise qu'Habitation Moderne devrait bientôt démarrer la construction des logements rue du Moulin.

M. Jean-Paul GAUFILLET demande si l'on peut construire sous la ligne haute tension.

Mme le Maire répond que les bâtiments ne se situeront pas sous la ligne haute tension, mais que les travaux de construction seront compliqués afin de ne pas être entravés par celle-ci.

c) Travaux en cours

Travaux ES : remplacement du poste de transformation en face de la mairie puis renouvellement du réseau haute tension de la rue du Moulin à la rue de la Retraite (croisement rue du Château).

Du 17 au 28 février 2020, les règles de circulation ou de stationnement sont modifiées :

- 1. Rue du Moulin au niveau de la Mairie (du 24 au 28 février)**
 - Les piétons seront déviés sur le trottoir en face,
 - Le stationnement sera interdit dans la zone des travaux.

- 2. Rue de la Retraite (de l'angle rue du Général Leclerc jusqu'à la rue du Château – du 24 février au 28 février)**
 - La route sera barrée
 - Le stationnement sera interdit dans la zone des travaux.

d) Forum de l'emploi

Mme le Maire rappelle que les conseillers municipaux sont sollicités pour participer au bon déroulement de la manifestation le vendredi 6 mars 2020 : accueil des entreprises à partir de 8h00, accueil et orientation des visiteurs à partir de 9h00, stand de la Commune, stand café...

Mmes Béatrice MATHIEU et Anne-Catherine WEBER ainsi que M. Sylvain LIBS prendront part à cette manifestation.

e) Elections municipales

- Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales :
Date de la réunion : **Jeudi 20 février 2020 à 14h00**

- Planning des bureaux de vote :
Le planning a circulé durant la réunion. Les Conseillers Municipaux ont choisi les créneaux horaires qui leur convenaient.

2020-021 QUESTIONS ORALES

Arbres dangereux

Mme Danièle BRUNEAU rend compte que les bouleaux et résineux plantés rue de la Chasse, à proximité de l'arrêt de bus, représentent un danger pour les habitations environnantes.

M. Martin SCHWENTZEL, Adjoint, indique qu'un contrôle de l'état sanitaire de ces arbres va être exécuté. D'autre part, si cela est possible, un élagage pourrait être réalisé.

Chemin des 7 Ecluses

M. Lucien GUTH réclame une intervention chemin des 7 Ecluses en vue de reboucher les trous. Mme Anne-Catherine WEBER, Maire, atteste que certains chemins ruraux sont très dégradés. Elle rappelle que l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), dans le cadre du champ captant, a procédé à la réfection de chemins, cependant, ils sont à nouveau dans un état pitoyable. Ces dégradations sont la conséquence des conditions météo très défavorables cette année, des comportements des automobilistes qui empruntent ces voies pour shunter les ralentissements, et des agriculteurs qui circulent avec des engins de plus en plus imposants sur le chemin et ne respectent pas toujours les accotements des chemins.

Mme le Maire rappelle que les coûts de réfection des chemins sont très onéreux. Aussi, une réunion de travail est prévue avec l'EMS et la Chambre d'Agriculture en vue de trouver une solution pérenne pour leur entretien tout en optimisant les coûts.

M. Martin SCHWENTZEL, Adjoint, rajoute que l'objectif est d'aboutir à une gestion et une utilisation respectueuses des chemins ruraux.

M. Jean-Marc LORENTZ, Adjoint, explique que le fond de forme doit être traité.

Mme Anne-Catherine WEBER, Maire, conclut que durant tout le mandat, l'EMS et la Commune ont engagé des moyens importants pour réfectionner les chemins ruraux, sans résultat satisfaisant. Aussi, il faut maintenant étudier et analyser les travaux à entreprendre et engager les crédits à bon escient.

Chasseurs

Mme Pilar PORTAZ s'inquiète car la chasse à proximité immédiate du complexe sportif n'a pas cessé.

Mme le Maire répond qu'un 2^{ème} courrier de rappel des règles de sécurité sera transmis au locataire de chasse ainsi qu'une copie à la fédération de chasse et à la Gendarmerie de Fegersheim.

Lecture d'un courrier

M. Jean-Paul GAUFILLET donne lecture d'un courrier de M. Arsène LAUFFENBURGER.

Dégradation d'un banc

M. Jean-Paul GAUFILLET déplore la dégradation du banc situé Chemin du Lirsand.

Mme le Maire lui répond qu'un dépôt de plainte a été enregistré à la Gendarmerie.

Elle informe également l'assemblée que l'auteur du dépôt de carcasses animales a été identifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.